

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20114138***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

23 SEP. 2020

Le Greffier

N° d'entreprise : **0401 515 266**

Nom

(en entier) : **GROUPE SEB BELGIUM**(en abrégé) : **GSB**Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **AVENUE DE L'ESPERANCE 25 - 6220 FLEURUS****Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs**GROUPE SEB BELGIUM S.A.
avenue de l'Espérance 25
6220 FLEURUSExtrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la S.A. GROUPE SEB BELGIUM du
8 avril 2019, il a été acté ce qui suit**QUATRIEME RESOLUTION**L'Assemblée prend acte de la démission de son poste d'Administrateur, de Madame I. JURUS-
SEIJSNER au 31 mars 2019. L'Assemblée remercie vivement Madame JURUS-SEIJSNER pour sa
gestion et ses conseils éclairés durant son mandat.L'Assemblée décide, à l'unanimité, de confirmer la nomination de Monsieur Thierry BELLAMY au poste
d'Administrateur, président du Conseil pour une période de 3 ans, du 31 mars 2019 au 23 avril 2020Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la S.A. GROUPE SEB BELGIUM du
30 septembre 2019, il a été acté ce qui suit :**PREMIERE RESOLUTION**L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Olivier NACCACHE de son mandat
d'administrateur, Président du Conseil avec effet le 1er octobre 2019. L'Assemblée remercie Monsieur
Olivier NACCACHE pour sa contribution et son avis éclairé durant la période au cours de laquelle il a
exercé son mandat.**DEUXIEME RESOLUTION**A l'unanimité des voix, l'Assemblée confirme la nomination de Monsieur Philippe TATTI en qualité
d'Administrateur, Président du Conseil avec effet le 1er octobre 2019. Celui-ci est nommé pour une durée
de sept mois, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire d'avril 2020.

Fait à Fleurus, le 3 août 2020

B. LAMBIOTTE
Directeur Administratif et Financier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).